

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2022-313

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **45 bis rue des Teinturiers** à l'occasion de travaux de branchement gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **05 juillet 2022 au 15 juillet 2022**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du **05 juillet 2022 au 07 juillet 2022** sauf pour les riverains et s'effectuera **par chaussée rétrécie du 08 juillet 2022 au 15 juillet 2022** :

- Rue des Teinturiers, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée de la livraison sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept juin deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

